

# Service de la santé publique



## Panorama du système de santé valaisan

2026

# Les défis de la santé publique

## Vieillesse de la population

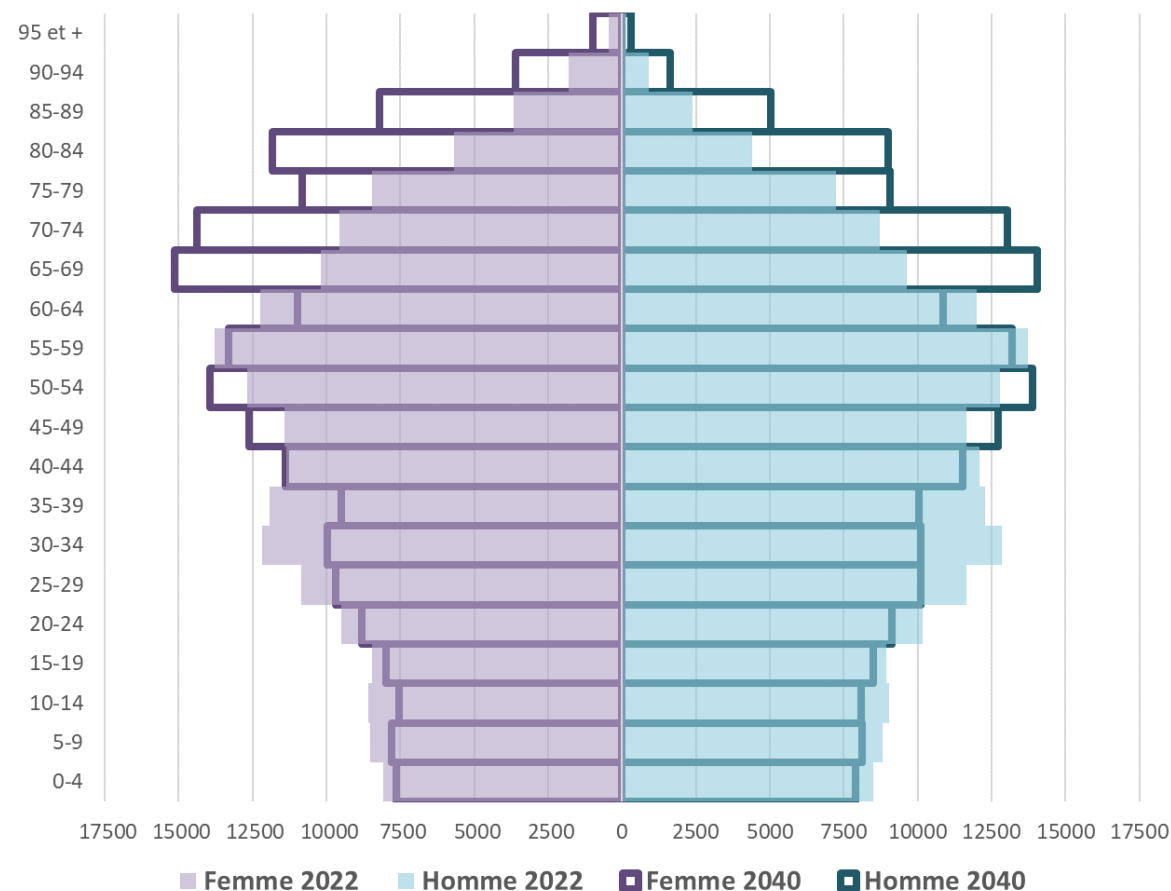
Entre 2022 et 2040 :

personnes de 65-79 ans : **+42 %**

personnes de 80 ans et + : **+108 %**

Population 65+ :

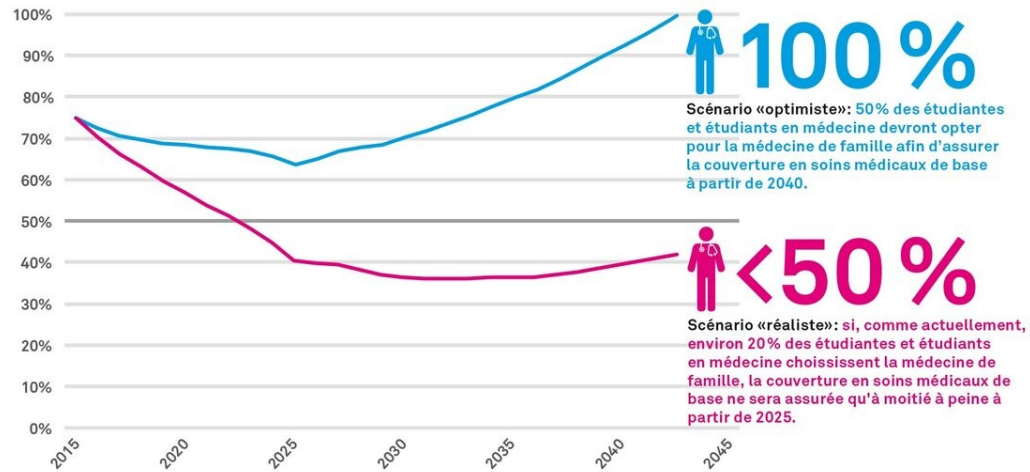
- 8 % de la population en 1980
- 21 % de la population en 2022
- **31 %** de la population en **2040**



# Les défis de la santé publique

## Pénurie médicale et pénurie de personnel de soins et d'accompagnement

### Soins médicaux de base en Suisse



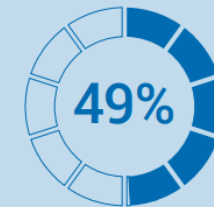
Source: «Etude Work Force 2015» du Centre universitaire de médecine de premiers recours des deux Bâle sur mandat de mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse

### Taux de couverture des besoins de relève pour la période 2019–2029 en l'absence d'une politique d'encouragement à la formation

#### Niveau tertiaire

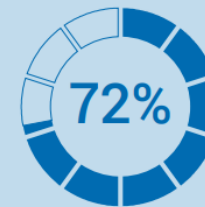


Diplômés avec domicile dans le canton du Valais

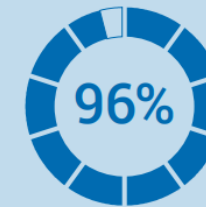


Diplômés formés dans le canton du Valais

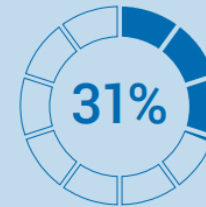
#### Niveau secondaire II



Total



Niveau CFC



Niveau AFP

Source : Besoins de relève en personnel de soins et d'accompagnement dans le canton du Valais (Obsan Rapport 07/2023)

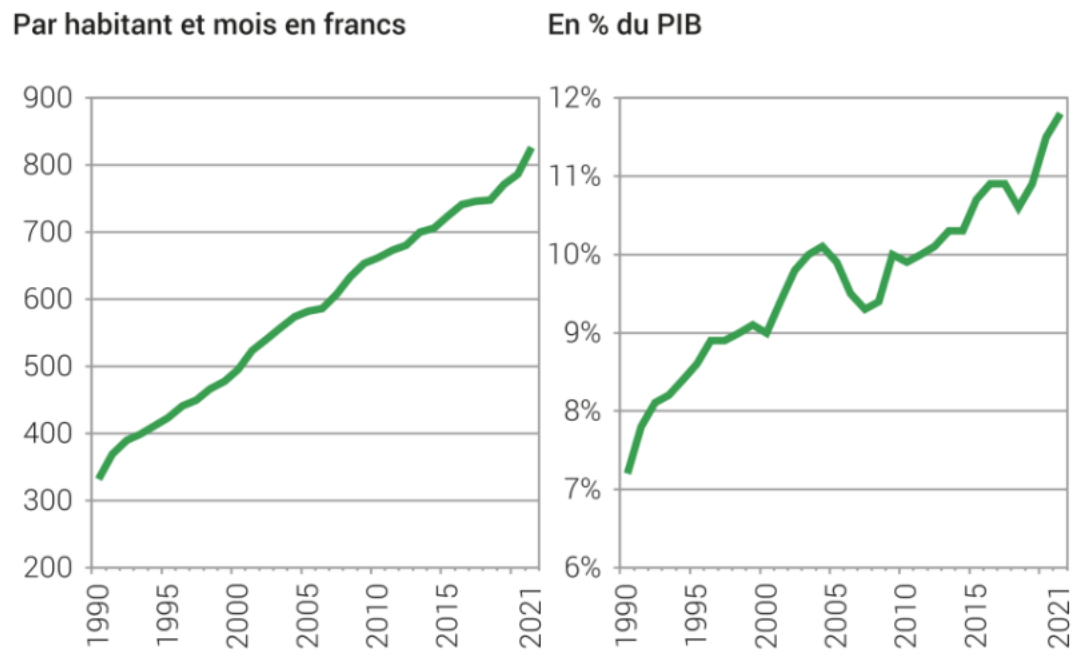
# Les défis de la santé publique

## Évolution technologique

- Évolution des techniques médicales
  - Maîtrise des coûts
  - Besoin de compétences spécifiques
  - Sous- et sur- spécialisations
- Développement des outils d'intelligence artificielle (IA)
  - Place de l'IA générative dans le paysage médical
  - Sécurité des données médicales sensibles et confidentielles

# Les défis de la santé publique

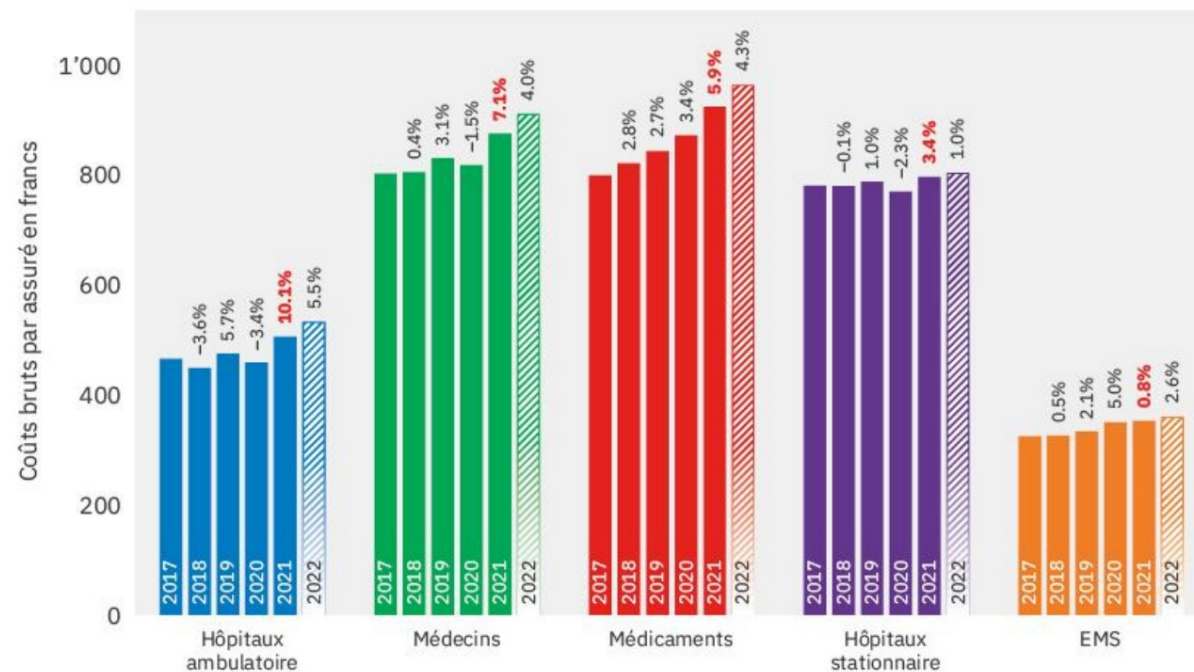
## Augmentation des coûts



Sources: OFS – Coûts et financement du système de santé, CN, ESPOP, STATPOP © OFS 2023

### Croissance par groupe de coûts

2017–2022



Source: SASIS - Pool de données. Période 2017–2021. Données mensuelles d'après canton de domicile et année de traitement. Pour 2022, prévisions de santésuisse.

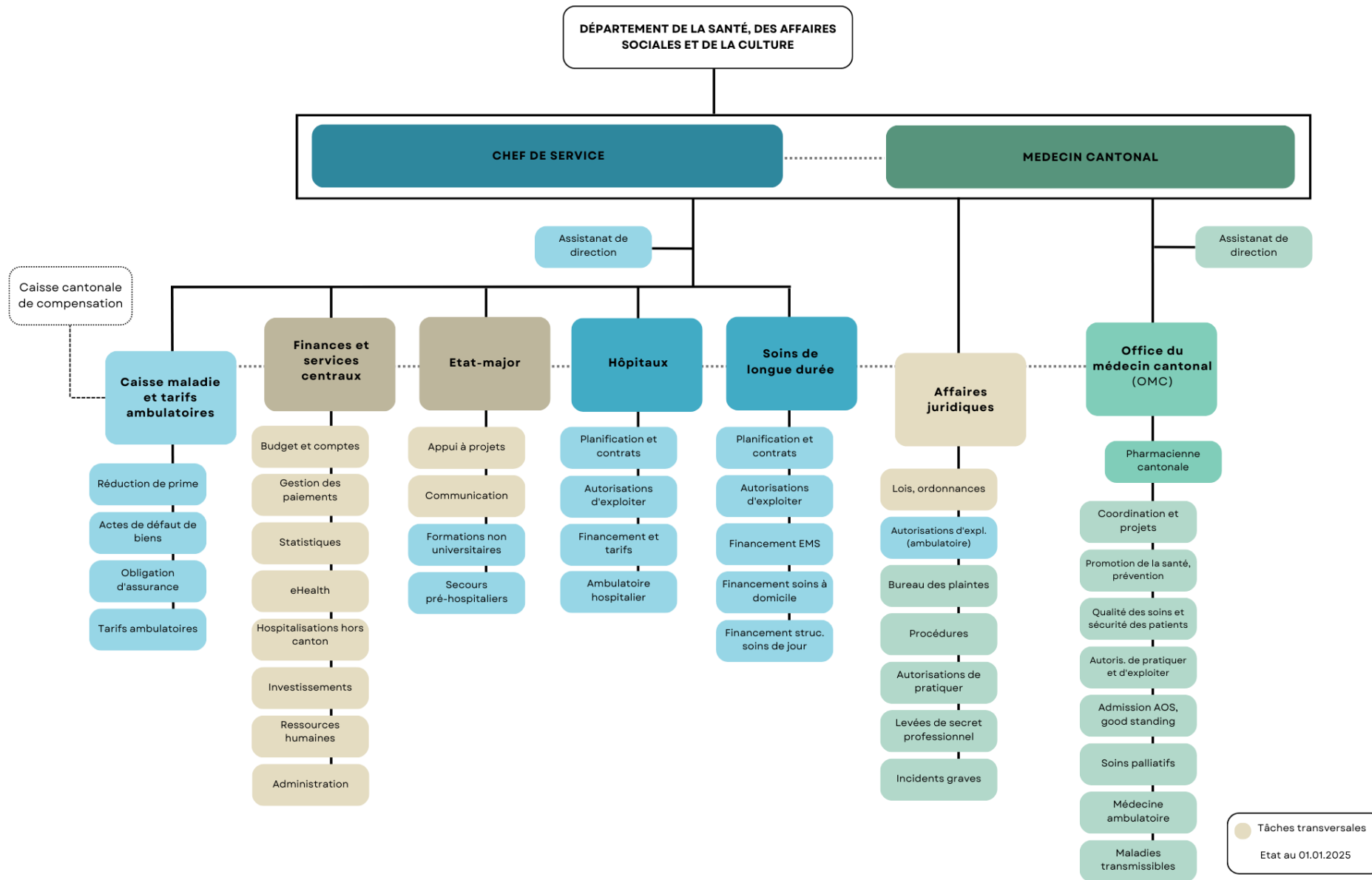
Garantir un accès équitable de  
tous à des soins de qualité et à  
un coût supportable.

# Missions



- Identifier les besoins de la population
- Assurer une offre adéquate et durable
- Veiller à la qualité des prestations
- Développer l'interprofessionnalité et les interfaces institutionnelles
- Coordonner les ressources consacrées aux soins

# Organisation du Service de la santé publique



# Soins hospitaliers

Assurer et développer les meilleurs soins stationnaires possibles



# Soins hospitaliers

## Bases légales

- Loi sur la santé (LS)
  - Droits et devoirs des patients (art. 17 et ss)
  - Droits, devoirs et surveillance des institutions (art. 72 et ss)
- Loi sur les établissements et institutions sanitaires (LEIS)
  - Planification, liste hospitalière, contrats de prestations (art. 5 et ss)
  - Financement par le canton des prestations d'intérêt général (art. 21)
  - Hôpital du Valais : établissement autonome de droit public (art. 24)
- Convention intercantonale sur l'Hôpital Riviera Chablais Vaud-Valais
  - Établissement autonome de droit public intercantonal (art. 1)
- Loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal)
  - Financement des soins stationnaires (art. 49a) : 55% canton, 45% caisses-maladie
  - Financement des soins ambulatoires par les caisses-maladie (art. 41)



# Soins hospitaliers

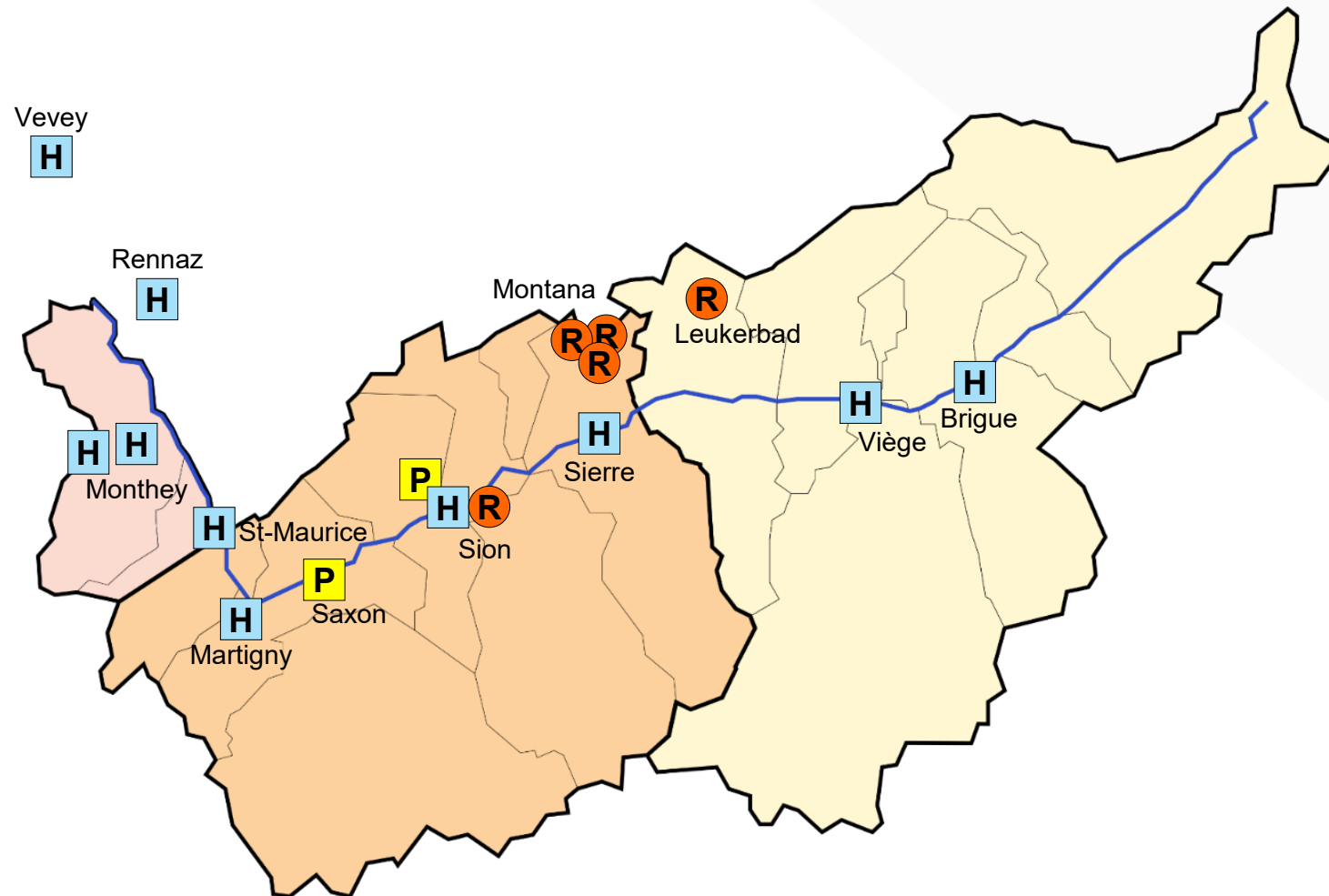
## Activités

- **Surveillance** des professionnels et des institutions
  - Autorisations, modèles et concepts de prise en charge
  - Surveillance de la qualité des soins et de la sécurité des patients
  - Gestion des plaintes, gestion des incidents
- **Planification** et liste hospitalières
  - Hôpitaux publics : Hôpital du Valais, Hôpital Riviera-Chablais Vaud Valais
  - Cliniques : Clinique de Valère, Leukerbad Clinic, Clinique romande de réadaptation (SUVA), Cliniques de Montana (bernoise, genevoise, lucernoise), Clinique CIC Saxon
- **Financement**
  - Approbation / fixation des tarifs LAMal
  - Hospitalisations hors canton
  - Prestations d'intérêt général (urgences, formation, psychiatrie, soins palliatifs, etc.)



# Soins hospitaliers

## Dispositif



- H** Hôpital public
- R** Clinique de réadaptation
- P** Clinique privée



# Soins hospitaliers

## Défis et développements

- Impact de la pandémie de COVID-19 sur la santé psychique des jeunes
  - Renforcement de l'offre de psychiatrie ambulatoire
  - Création d'un centre d'accueil et de projets pour adolescents (CAP'Ado)
- Hausse des coûts de la santé
  - Ambulatoire avant stationnaire
  - Gestion du volume de prestations stationnaires LAMal (art. 13 LEIS)
  - Régulation des équipements médico-techniques lourds
- Pénurie médico-soignante
  - Masterplan pour une réponse à la pénurie médicale ambulatoire
  - Mise en œuvre de l'initiative pour des soins infirmiers forts



# Soins de longue durée

Favoriser la vie à domicile autant que possible  
et répondre aux besoins résidentiels



# Soins de longue durée

## Bases légales

- Loi sur la santé (LS)
  - Droits et devoirs des patients (chap. 3)
  - Droits, devoirs et surveillance des professionnels (chap. 4)
    - Autorisations de pratiquer (art. 49 et ss)
  - Droits, devoirs et surveillance des institutions sanitaires (chap. 5)
    - Autorisations d'exploiter (art. 74 et ss)
- Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)
  - Contribution des caisses-maladie aux coûts des soins (art. 25a)
  - Contribution résiduelle des pouvoirs publics
    - À régler par chaque canton (en VS : 70% canton, 30% communes)
    - Avec possibilité de faire contribuer les assurés (en VS uniquement pour les soins en EMS avec échelonnement selon la fortune)



# Soins de longue durée

## Bases légales

- Loi sur les soins de longue durée (LSLD)
  - Conseil d'Etat
    - Planification (art. 12)
    - Liste cantonale des EMS (art. 13)
  - Département de la santé
    - Autorisations d'exploiter (art. 11)
    - Attribution des lits d'EMS (art. 12)
  - Commissions régionales des soins de longue durée (art. 15)
    - Coordination entre le canton et les communes et entre communes d'une même région
    - Veillent à la mise à disposition d'une offre adaptée
  - Communes
    - Mise en œuvre de la planification (art. 16)
    - Rattachement à au moins un EMS et une OSAD (art. 17)
  - Pouvoirs publics
    - Contributions au financement des soins en application de la LAMal
    - Subventions (canton + communes) d'exploitation (art. 27 et ss)
    - Subvention (canton + communes) des investissements (art. 17 et ss)



# Soins de longue durée

## Activités

- **Planification** des soins de longue durée
- **Surveillance** des professionnels et des institutions
  - Autorisations d'exploiter
  - Modèles et concepts de prise en charge
  - Surveillance de la qualité des soins et de la sécurité des patients
  - Gestion des plaintes
  - Gestion des incidents
- **Financement** des soins et subventionnement des institutions



# Soins de longue durée

## Dispositif

- Etablissements médico-sociaux (EMS)
  - Lits de long et court séjour et unités de soins de transition (UST)
- Soins et aide à domicile
  - Centres médico sociaux
  - Organisations de soins à domicile (OSAD) privées
  - Infirmiers indépendants
- Structures de soins de jour et de nuit
- Hospices de soins palliatifs
- Appartements à encadrement médico-social
- Equipes mobiles
- Accompagnement et relève pour les proches aidants
- Service de coordination socio-sanitaire (SECOSS)
  - Information et accompagnement des patients entre les différentes institutions de soins
  - Continuité de la prise en charge

Associations faîtières :

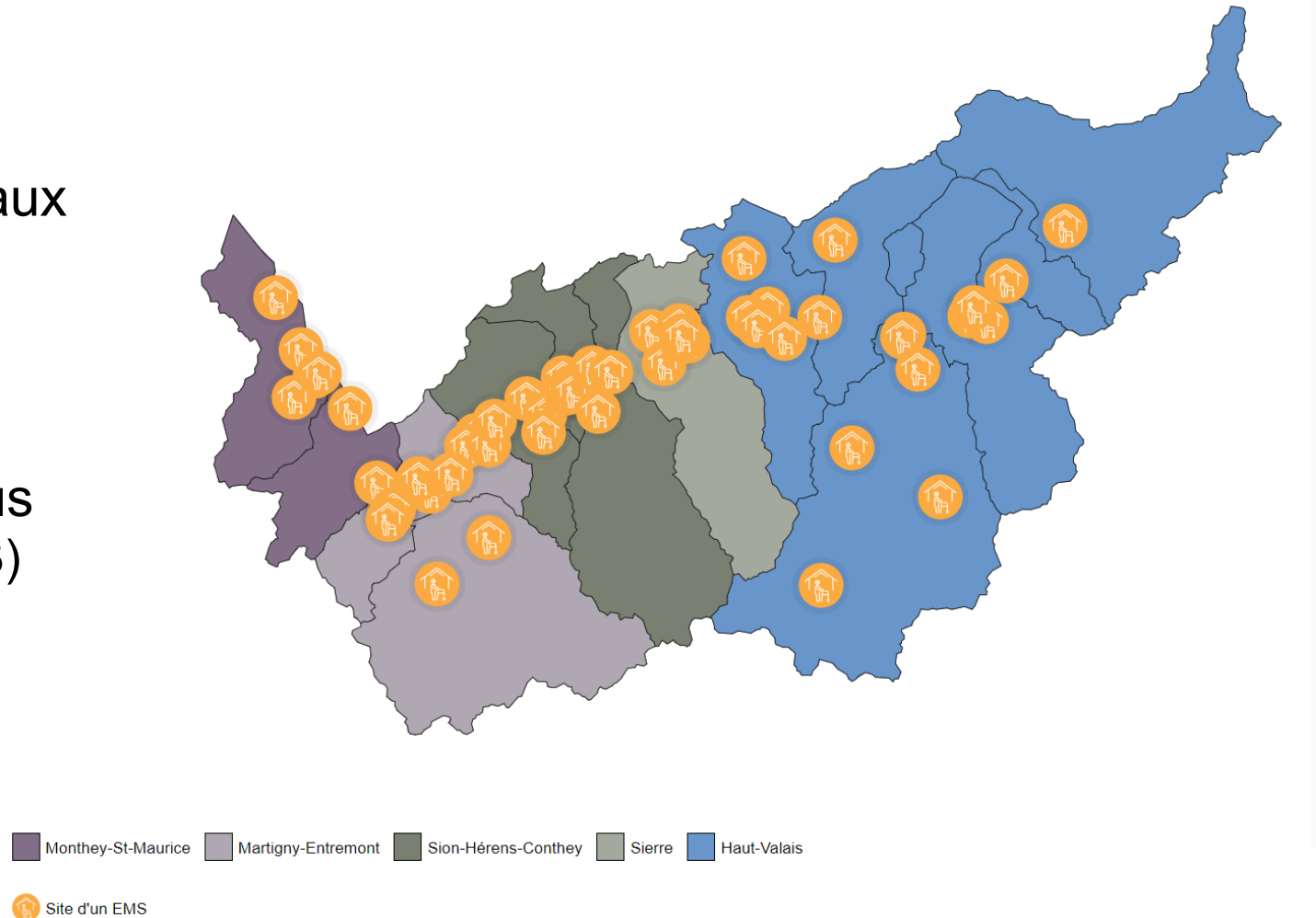


# Soins de longue durée

## Dispositif

- 5 régions sanitaires
- 54 établissements médico-sociaux
  - ≈ 3'400 lits de long séjour
  - ≈ 125 lits de court séjour
- 164 places en long séjour pour 1'000 habitants de 80 ans et plus (CH : 191 places) (données 2023)

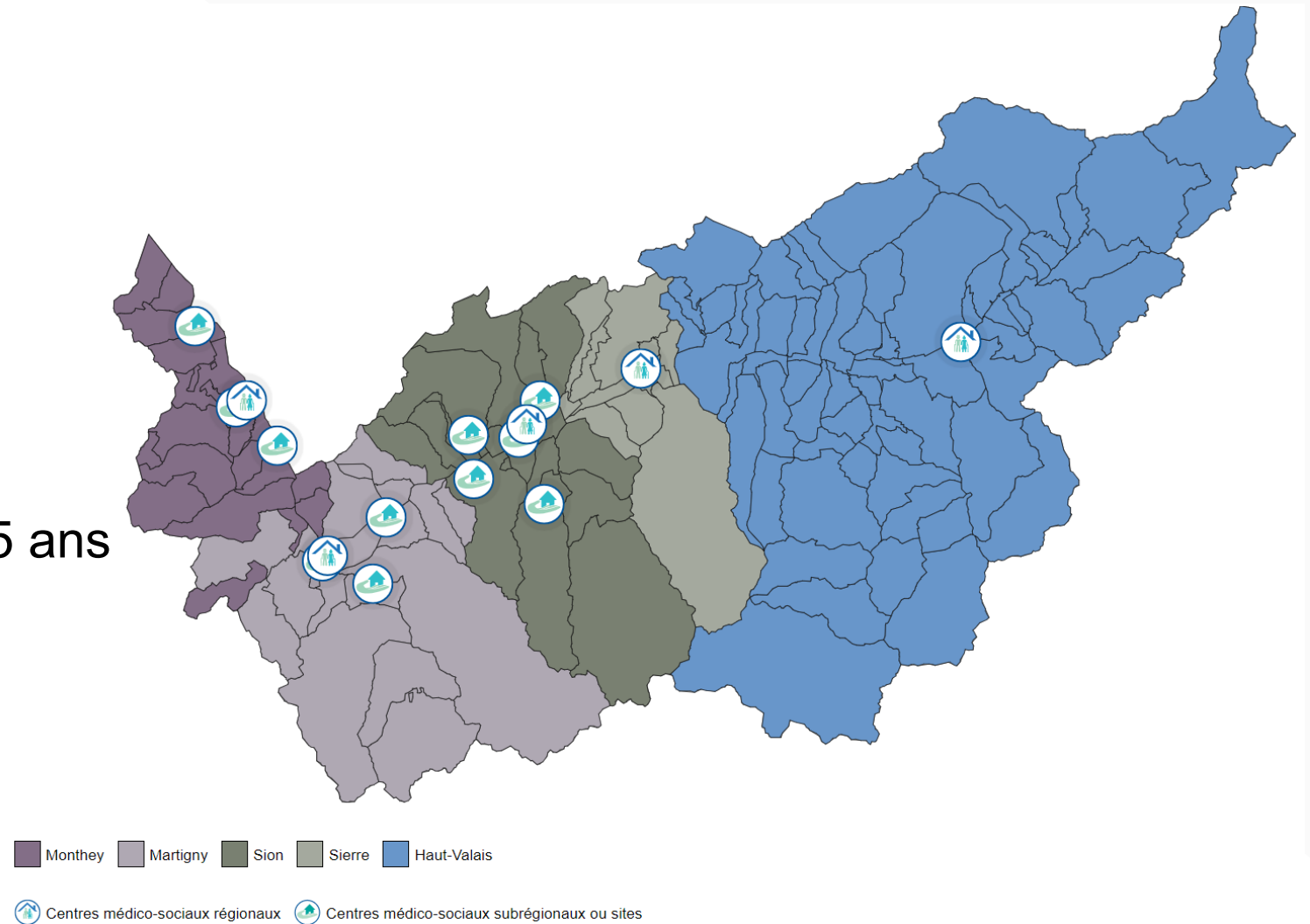
Localisation des EMS en Valais



# Soins de longue durée

## Dispositif

- 5 régions sanitaires
- 5 CMS régionaux
- ≈ 25 OSAD
- ≈ 180 infirmiers indépendants
- Taux de recours population 65 ans et plus : 19.2% (CH : 15.9%) (données 2023)



# Soins de longue durée

## Défis et développements

- Vieillesse de la population
  - Favoriser le maintien à domicile
  - Adaptation de la planification des soins de longue durée
  - Développement de l'inter-professionnalité, nouveaux modèles de soins
- Pénurie de personnel de soins
  - Mise en œuvre de l'initiative pour des soins infirmiers forts
  - CCT Soins de longue durée
  - Redéfinition des rôles et compétences, des dotations et de la composition des équipes
- Diversification de l'offre et des modèles de prise en charge
- Augmentation du nombre de prestataires
- Pérennité du financement



# Urgences

Répondre adéquatement à l'urgence vitale et non vitale

Garde  
médicale

Urgences

Secours pré-  
hospitaliers



# Garde médicale

## Bases légales

- Loi sur la santé (LS)
  - Obligation de participer au service de garde (art. 65)
  - Délégation de l'organisation du service de garde (art. 65)
    - Société médicale du Valais
  - Exemption (art. 66)
  - Commission de coordination pour le service de garde (art. 67)
- Ordonnance sur l'exercice des professions de la santé (OEx)
  - Service de garde (art. 17ss)
- Règlement concernant le service de garde des médecins extrahospitaliers dans le canton du Valais



# Garde médicale

## Activités

- Nomination de la commission de la garde
- Organisation générale et opérationnelle de la garde
  - Régulation médicale
  - Cercles de garde des médecins de premier recours
  - Zones de disponibilité accrue
  - Gardes des spécialistes pour les spécialités médicales concernées (pédiatrie, ophtalmologie, etc.).
- Dispenses et allègements
- Régulation médicale adulte et pédiatrique
  - triage médical, avec conseil médical ou orientation vers le médecin de garde de la région, les structures de garde adaptées ou les urgences



# Garde médicale

## Dispositif

- En cas d'urgence vitale : **144**
- En cas d'urgence non vitale : **0848 200 300**
  - Consultation médicale adulte et enfant, par téléphone via Medgate
  - Urgence psychiatrique
  - Urgence dentaire
  - Pharmacie de garde



# Garde médicale

## Défis et développements

- Pénurie
- Développement de permanences médicales ou de maisons de garde en soirée
- Développement d'équipes mobiles d'intervention rapide
- Amélioration de la régulation et du tri
- Réorganisation de la garde (PAFA, morts violentes, participation des spécialistes, etc.)



# Urgences hospitalières

## Bases légales

- Loi sur les établissements et institutions sanitaires (LEIS)
  - Mandats de prestations (art. 9)
  - Prestation d'intérêt général (art. 21)
- Mandats de prestations (HVS, HRC)



# Urgences hospitalières

## Dispositif

### Hôpital du Valais

- Service des urgences
  - Urgences de Sion : 24h/24, 7j/7
  - Urgences de Viège : 24h/24, 7j/7
  - Urgences de Martigny : de 7h à 19h, 7j/7
  - Sierre : permanence médico-chirurgicale du lundi au vendredi de 9h à 18h
- Urgences psychiatriques :
  - 0800 012 210 (Valais romand)
  - 027 604 33 33 (Haut-Valais)
- Urgences gynécologiques
  - 027 603 85 22
- Urgences obstétriques
  - 027 603 42 00



# Urgences hospitalières

## Dispositif

### Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais

- Urgences adultes de Rennaz : 24h/24, 7j/7
- Urgences pédiatriques de Rennaz : 24h/24, 7j/7
- Urgences gynéco-obstétriques de Rennaz : 058 773 27 70
  - Urgences femmes enceintes : 079 171 14 69
- Urgences psychiatriques :
  - Unité soins psychiatriques (SPAUL) : 24h/24, 7j/7
  - Ligne téléphonique 24h/24 : 0800 779 779
  - Equipe mobile d'intervention rapide (EMIR) sur demande des professionnels de la santé



# Urgences hospitalières

## Défis et développements

- Surcharge des services des urgences
  - «Maisons de la garde», permanences médicales (cf défis garde médicale)
  - Sensibilisation / information de la population
- Pénurie de médecins-urgentistes
  - Distinction urgences «debout» et urgences «couché»



# Secours pré-hospitaliers

## Bases légales

- Loi sur l'organisation des secours sanitaires (LOSS)
  - Conseil d'Etat: planification des dispositifs de secours (art. 4)
  - Organisation cantonale valaisanne des secours: coordination, adaptation des divers dispositifs et surveillance (art. 5 et ss)
  - Département de la santé: autorisation d'exploiter (art. 9)
  - Financement par les pouvoirs publics (art. 14)



# Secours pré-hospitaliers

## Activités

- Planification : ambulances, SMUR, secours hélicoportés, dispositif milicien
- Coordination par l'OCVS
- Concept de prise en charge des arrêts cardio-respiratoires (ACR)

OCVS  KWRO

Par année :

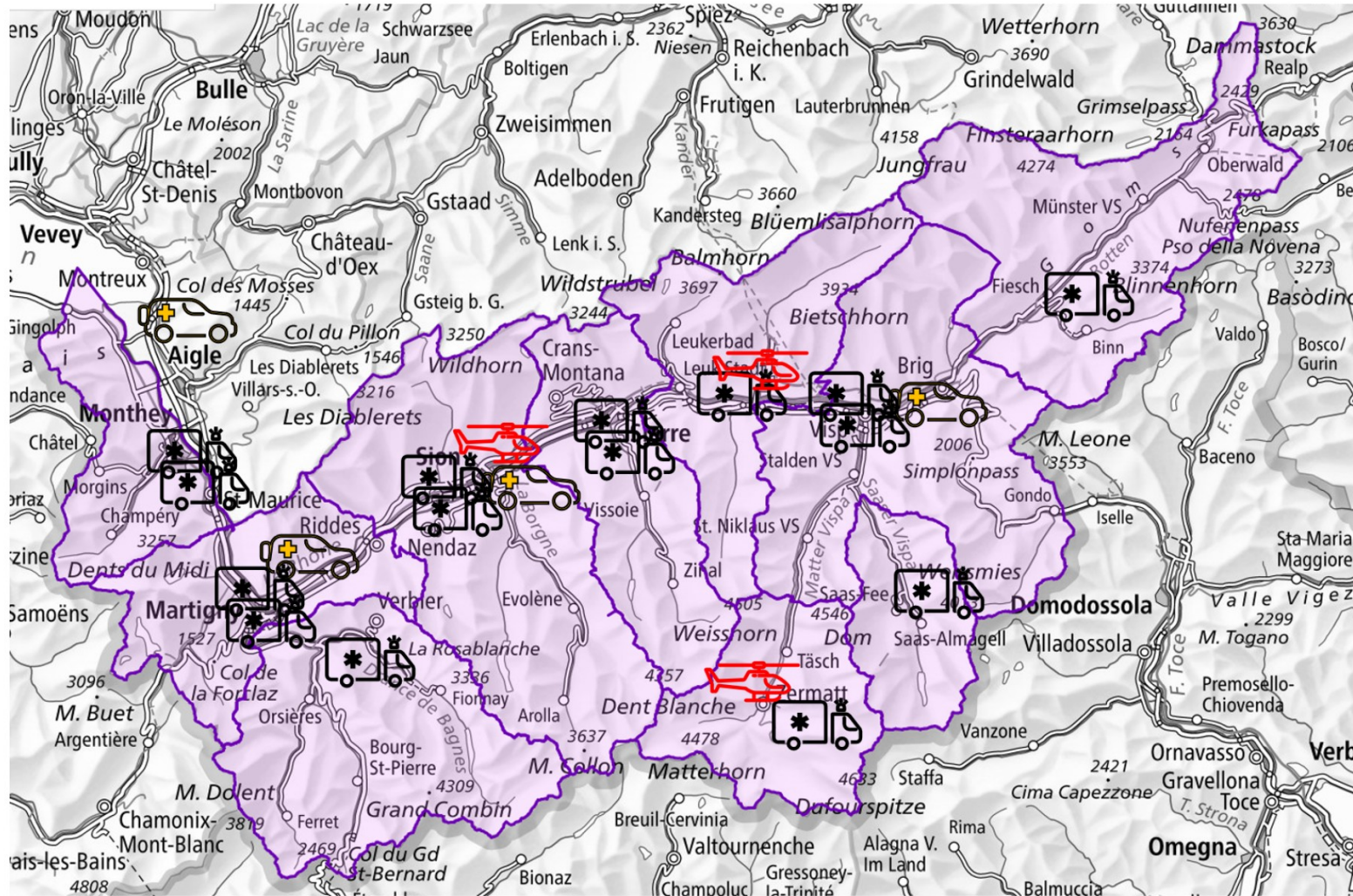
- 25'000 interventions
- 50'000 appels au 144
- 3'300 intervenants

- OCVS (LOSS, art. 5)
  - évaluer les besoins et mettre en œuvre la planification
  - veiller à la qualité des prestations
  - gérer la centrale 144



# Secours pré-hospitaliers

## Dispositif professionnel de jour en haute saison



Panorama du système de santé valaisan

# Secours pré-hospitaliers

## Dispositif

Nombre d'interventions selon le moyen de secours (Source : OCVS)

Moyen d'intervention	Type d'interventions	2020	2021	2022	2023	2024
Ambulance	P1, P2, P3	16'005	17'172	19'702	20'037	20'397
	S1	810	946	979	963	1'041
SMUR	P1, P2	12'296	22'564	32'805	2'762	2'949
	S1	103	130	131	90	134
Hélicoptère	P1, P2, P3	3'368	3'508	4'425	4'381	4'365
	S1	225	260	317	302	303

Interventions primaires (P) :

- P1 : engagement immédiat avec signaux prioritaires, cas d'urgence avec probabilité d'atteinte des fonctions vitales
- P2 : engagement immédiat, cas d'urgence sans probabilité d'atteinte des fonctions vitales
- P3 : engagement programmé

Interventions secondaires (S) :

- S1 : transfert d'un patient d'un établissement à un autre, avec atteinte des fonctions vitales (avec ou sans signaux prioritaires)

<sup>1</sup>Comprend 60 interventions e-SMUR

<sup>2</sup>Comprend 73 interventions e-SMUR

<sup>3</sup>Pas d'interventions e-SMUR : fin du projet pilote au 31.12.2021



# Secours pré-hospitaliers

## Défis et développements

- Forte croissance du nombre d'appels et du nombre d'interventions
- Importantes variations liées au tourisme dans certaines régions
- Pénurie de personnel ambulancier
- Résistances au changement
- Avenir du dispositif milicien
- Nécessité d'innover (télémédecine, dispositif spécifique lié au tourisme, interventions sociales, etc.)
- Analyse du dispositif en cours par des experts extra-cantonaux



# Ambulatoire

Garantir l'accès aux soins de premier recours pour tous



# Ambulatoire

## Bases légales

- Loi sur la santé (LS)
  - Couverture adéquate des besoins de la population (art. 12)
  - Droits et devoirs des patients (chap. 3)
  - Droits, devoirs et surveillance des professionnels (chap. 4)
    - Autorisations de pratique (art. 49ss)
- Ordonnance sur l'exercice des professions de la santé
- Ordonnance sur la surveillance des professions de la santé



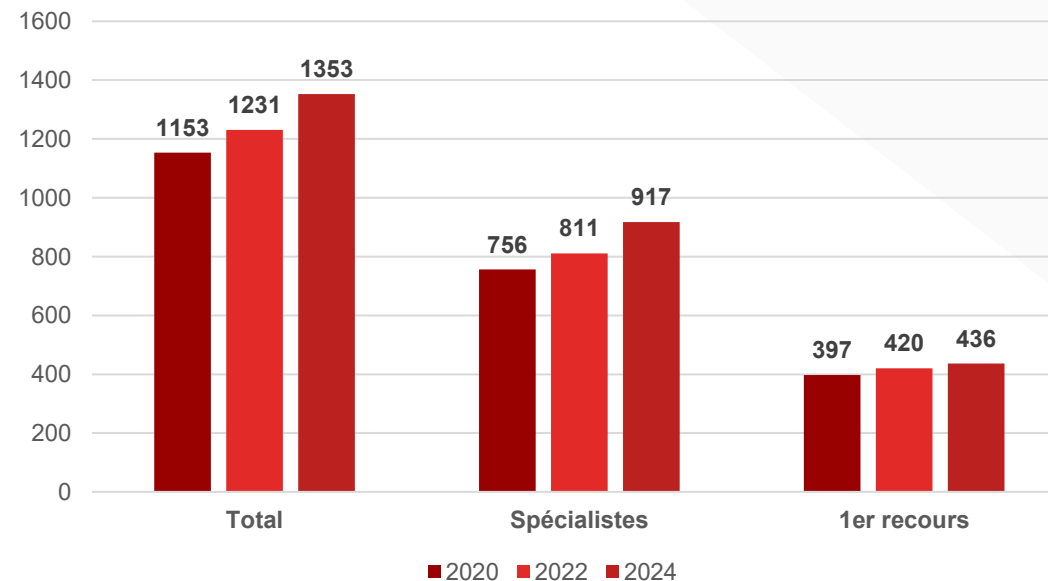
# Ambulatoire

## Bases légales

- Autorisations de pratiquer
- Admission à pratiquer à charge de l'AOS
- Tarifs ambulatoires
- Bureau des plaintes
- ...



Nombre de médecins avec autorisation de pratique en Valais (source: OVS)



# Ambulatoire

## Défis et développements

- Limitation des médecins autorisés à facturer
- Pénurie médicale ambulatoire
- Transition numérique
- Collaboration interprofessionnelle
  - Assistantes médicales de gestion clinique
  - Infirmières de pratique avancée
- Mobilité des compétences hospitalières



# Caisse-maladie

Assurer la tolérabilité des primes  
d'assurance-maladie



# Caisse maladie

## Bases légales

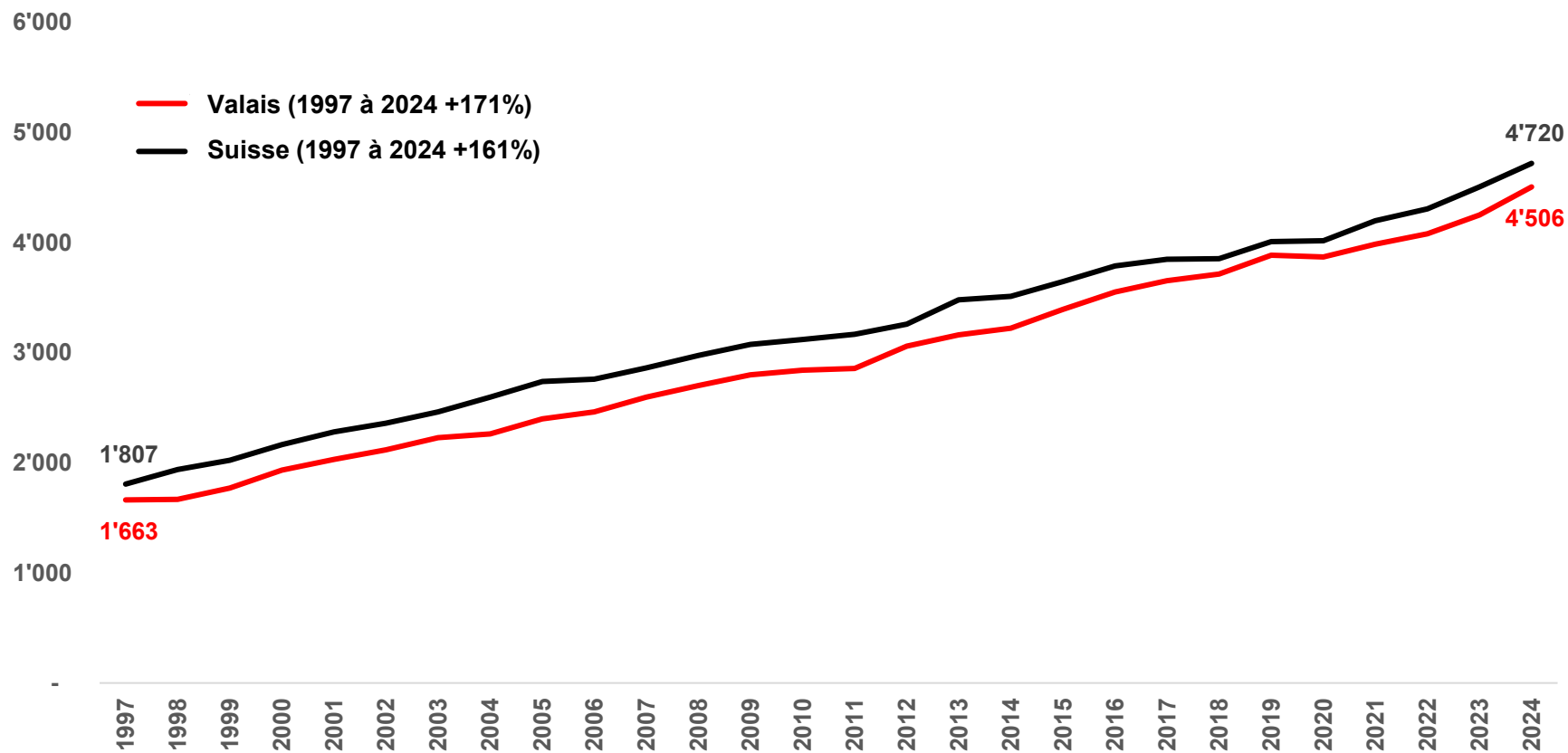
- Loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal)
  - Obligation d'assurance
  - Réduction individuelle des primes d'assurance-maladie
- Loi cantonale sur l'assurance maladie
  - Obligation d'assurance
  - Réduction individuelle des primes d'assurance-maladie



# Caisse maladie

## Dispositif

Evolution des coûts bruts totaux par assuré, en Suisse et en Valais, de 1997 à 2024



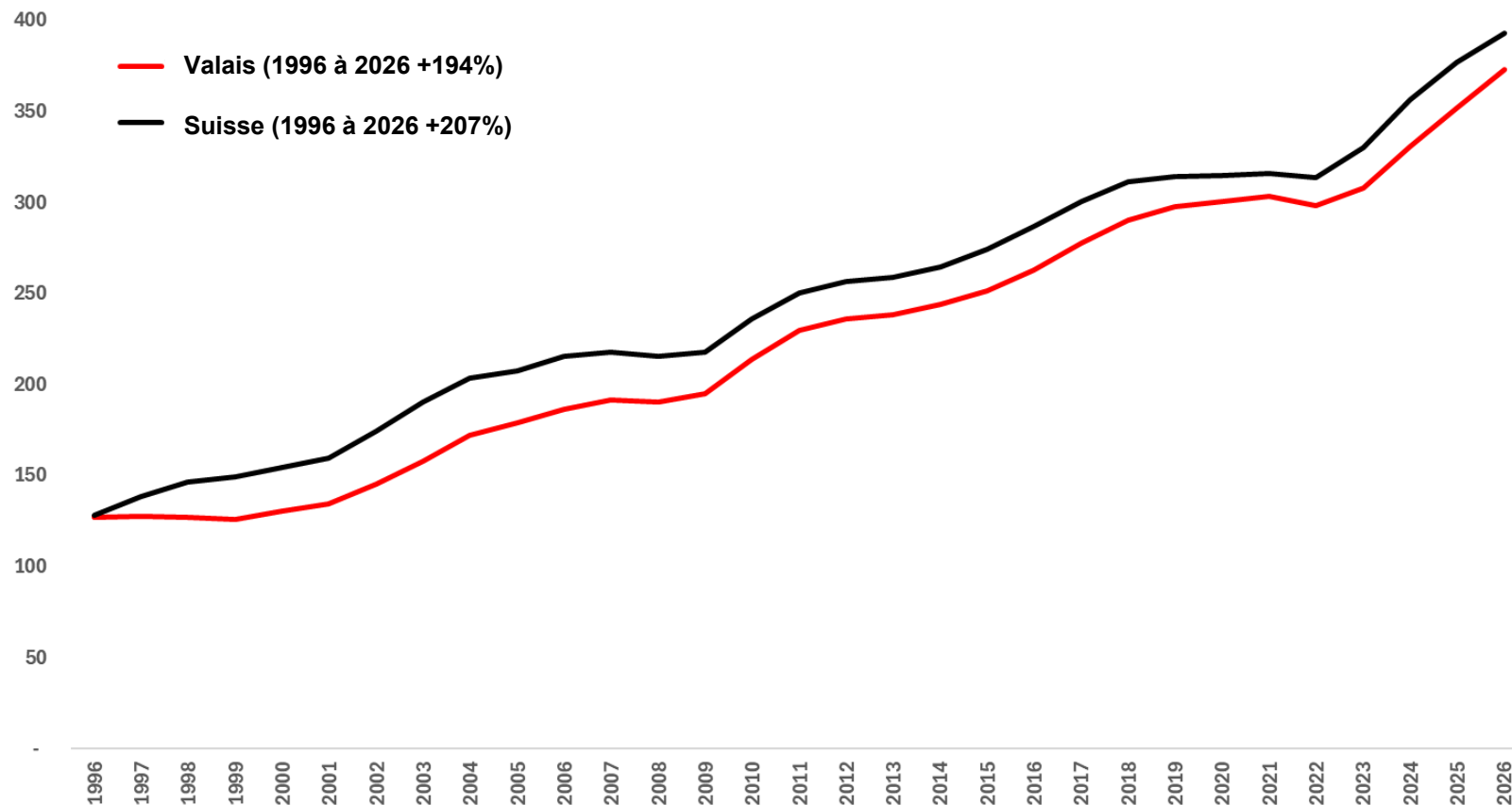
Source : OFSP Stat Mokke (coûts selon date de paiement)



# Caisse maladie

## Dispositif

Evolution des primes\* par assuré, en Suisse et en Valais, de 1996 à 2026



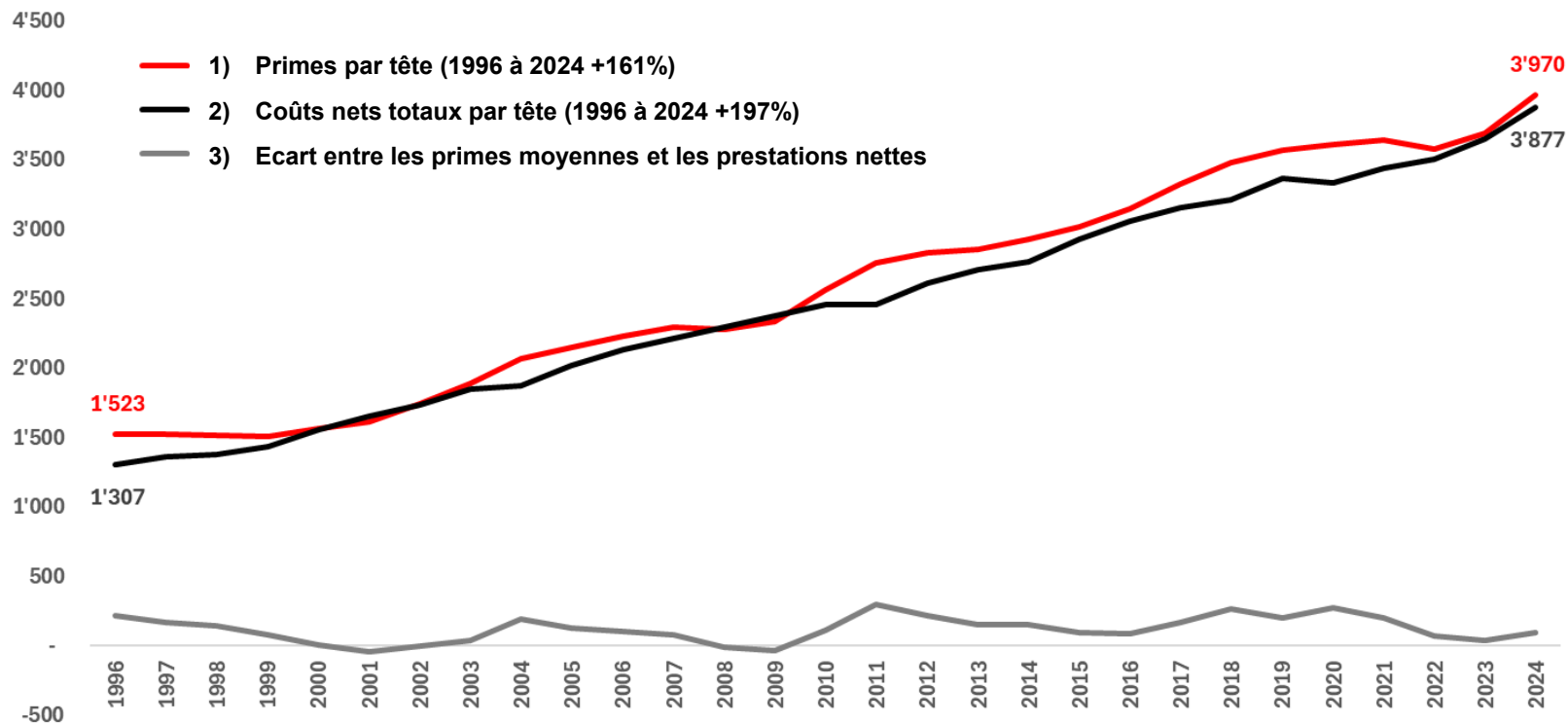
\*Pour tous les assurés pour tous les modèles d'assurance  
Source : OFSP, Stat AOS



# Caisse maladie

## Dispositif

Evolution des coûts nets et des primes par assuré dans le canton du Valais, de 1996 à 2024



- 1) Pour tous les assurés pour tous les modèles d'assurance
- 2) Prestations nettes = prestations brutes – participation des assurés aux frais
- 3) L'écart s'explique notamment par les frais administratifs des assureurs, la constitution/dissolution des réserves, des provisions et de la compensation des risques

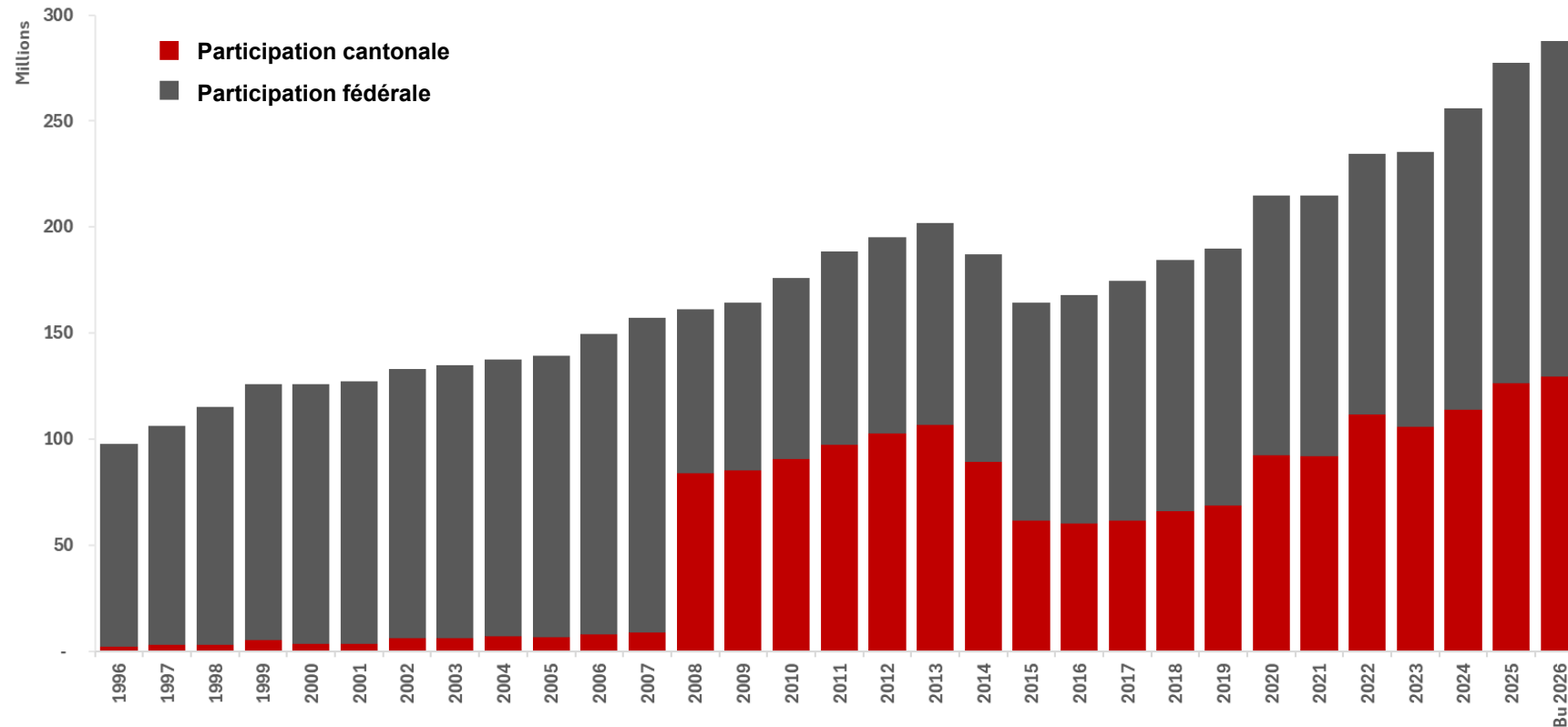
Source : OFSP, Statistique AOS



# Caisse maladie

## Dispositif

Evolution du financement de la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie, en Valais, de 1996 à 2026



Source : OFSP/SSP



# Caisse maladie

## Défis et développements

- Hausse des primes d'assurance maladie
- Hausse des coûts de la santé
  - Renforcement de la prévention
  - Renforcement des mesures permettant le maintien à domicile
  - Regroupement des activités hospitalières
  - Régulation des équipements lourds
  - Nouveaux modèles de prise en charge



# Promotion de la santé et prévention

Donner les moyens d'agir favorablement sur la santé et d'adopter des modes de vie sains.



# Promotion de la santé et prévention

## Bases légales

- Loi sur la santé (LS)
  - Politique cantonale de promotion de la santé et de prévention (art. 112)
  - Financement (art. 114, art. 115)
  - Possibilité de déléguer des tâches à des organismes publics ou privés (art. 128)
- Ordonnance sur la promotion de la santé et la prévention des maladies et des accidents
  - Dispositions spécifiques en termes de médecine scolaire (art. 15), médecine dentaire scolaire (art. 16 et ss), santé mentale (art. 20), ...
- Ordonnance du DFI sur la fixation de la contribution pour la prévention générale des maladies
  - Part prélevée sur les primes maladie : Fr. 4.80 par personne et par an (art. 1)



# Promotion de la santé et prévention

## Activités

- Stratégie cantonale de prévention et promotion de la santé (PPS2030)

- Alimentation et activité physique
- Santé sexuelle
- Santé psychique
- Prévention des conduites addictives
- Maladies transmissibles et non transmissibles (prévention, dépistage)

- Stratégie cantonale de lutte contre le diabète (2017)

- Stratégie cantonale pour une éducation à un usage numérique responsable (2023)

- Plan cantonal d'action LGBTIQ (2022)

- Plan canicule (2021)



# Promotion de la santé et prévention

## Dispositifs

### ■ Promotion santé Valais

- Promotion de la santé et prévention (alimentation, mouvement, santé psychique, addictions, LGBTIQ, éducation numérique, IST/VIH)
- Santé scolaire
- Dépistage du cancer (sein, côlon)



Promotion santé Valais  
Gesundheitsförderung Wallis

### ■ Fédération valaisanne des centres SIPE

- Conseil en santé sexuelle
- Consultations de couples, familles
- Périnatalité et aides financières à la grossesse
- Éducation en santé sexuelle

SIPE   
[www.sipe-vs.ch](http://www.sipe-vs.ch)



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

# Promotion de la santé et prévention

## Dispositifs

- Association valaisanne pour la prophylaxie et les soins dentaires à la jeunesse
  - Instruction des élèves, information aux parents, prévention de la carie dentaire
  - Dépistage (1H à 11H)
- Associations valaisannes du diabète
  - Information et orientation
  - Coordination des différents acteurs, interprofessionnalité
  - Prévention primaire et secondaire
  - Enseignement et soins



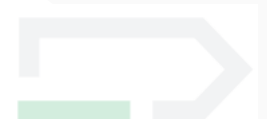
Malgré un long délai de retour sur investissement, la promotion de la santé et la prévention sont deux outils indispensables pour freiner l'augmentation des coûts de la santé et améliorer la qualité de vie de la population.



# Promotion de la santé et prévention

## Défis et développements

- Egalité des chances
- Vieillesse de la population
- Promouvoir la santé «tout au long de la vie»
- Politiques multisectorielles et développement durable
- Approche participative en promotion de la santé
- Changement de comportement et évaluation de l'impact des mesures sur le long terme



# Maladies transmissibles

Prévenir, surveiller et contrôler la propagation  
des maladies infectieuses



# Maladies transmissibles

## Bases légales

- Loi fédérale sur les épidémies
- Loi sur la santé (LS)
  - Prévention (art. 124)
  - Lutte contre les maladies transmissibles (art. 129ss)



# Maladies transmissibles

## Activités

- Vaccination
- Déclarations obligatoires
- Surveillance épidémiologique
- Contact tracing
- Statistiques

-> Activités déléguées à l'Unité cantonale des maladies transmissibles (UCMT)



# Conclusion



## Service de la santé publique

Avenue de la Gare 20 / 1950 Sion

Tél. 027 606 49 00

[santepublique@admin.vs.ch](mailto:santepublique@admin.vs.ch)

[www.vs.ch/sante](http://www.vs.ch/sante)

## Office du médecin cantonal

Avenue de la Gare 20 / 1950 Sion

Tél. 027 606 49 00

[medecin-cantonal@admin.vs.ch](mailto:medecin-cantonal@admin.vs.ch)

[www.vs.ch/sante](http://www.vs.ch/sante)